



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-057**

EN DATE DU : **04 JUIN 2025**

ALSH : TARIFICATION COLO APPRENANTE AOUT 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-Domaines, selon convocation le 23/05/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Messieurs

Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

EXCUSÉ (1) : Madame

Céline DARVENNE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	26	0

Vu la délibération n°2025-039 en date du 7 avril 2025 portant sur la tarification des deux séjours d'été 2025,

Dans le cadre des séjours été, le séjour été 2025 – Labellisé Colo Apprenante, aura lieu du 4 au 8 août à ST Pardoux.

- * nombre de places : 22 enfants de 8 à 12 ans
- * 3 encadrants

Coût prévisionnel total : 6658,94 €

Soit un coût par enfant : 302,68 €

Tarifs familles votés	
QF < 600 €	220,00 €
QF de 600 € à 1000 €	260,00 €
QF > 1000 €	300,00 €

La labellisation « colo apprenante » est une subvention que la CCPCM perçoit afin de proposer un tarif minimum, unique et symbolique aux familles ayant un QF inférieur à 1500 €.

La demande de subvention s'élève à 6200 € (estimation de l'aide pour 18 enfants bénéficiaires sur 22).

En 2022, la CCPCM a également organisé un séjour labellisé «colo apprenante», le tarif unique était fixé à 30 € par enfant.

La proposition de tarif pour le séjour labellisé «colo apprenante» en 2025 est de 30 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tarif de la colo apprenante à 30 €.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALÉIX**

**La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD**

